

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION N°2021.00014**

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -  
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE  
METROPOLE - ANNEXE FINANCIERE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 69

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoir :**

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Cyrille BONNEFOY, M. Martial FAUCHET, M. Yves LECOCQ

**Secrétaire de Séance**

Mme Siham LABICH  
Le 29 janvier 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210121-02021000140

DATE D'APPARITION: 20 janvier 2021

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 JANVIER 2021**

**DISPOSITIF LOIRE OBJECTIF INSERTION ET RETOUR A L'EMPLOI (LOIRE) -  
CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE ET SAINT-ETIENNE  
METROPOLE - ANNEXE FINANCIERE**

Depuis 2015, les PLIE de la Loire ont intégré le Dispositif L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi) constitué du Département de la Loire, de l'Etat et de Pôle Emploi. A ce titre, un accord cadre pour la période 2015-2020 a été signé.

Pour faire suite à une demande de l'Etat de réduire le nombre d'organismes intermédiaires (délégation de gestion des crédits FSE), le Département de la Loire a proposé, en tant que chef de file de l'insertion, de récolter et gérer le FSE. Le Département devient bénéficiaire final et attribue à chaque PLIE une dotation prenant en compte la part des demandeurs d'emploi longue durée et des bénéficiaires du RSA.

Cette dotation prend deux formes :

- Le Département de la Loire passe les marchés « référents de parcours » pour le compte des PLIE (dotation indirecte),
- Le Département « rembourse » aux EPCI des actions de la programmation dans la limite d'une enveloppe fixée annuellement et sur justificatif de la dépense.

Sur la période 2015-2020, Saint-Etienne Métropole a disposé de l'enveloppe suivante :

	Enveloppes triennales		Total 2015-2020	Enveloppe de performance	Enveloppe globale
	2015-2017	2018-2020			
PLIE de SEM	2 736 192 €	2 734 674 €	5 470 866 €	403 866 €	5 874 733 €

Au terme de cette programmation, les actions réalisées font ressortir le bilan financier suivant :

2015	711 635 €
2016	874 898 €
2017	981 904 €
2018	1 008 979 €
2019	1 017 853 €
2020 (estimation)	1 120 677 €
Total prévisionnel 2015-2020	5 715 948 €

Un reliquat minimum de 158 785 € (différence entre l'enveloppe 2015-2020 de 5 874 733 € et le réalisé ci-dessus) sera reporté sur l'année 2021.

L'annexe financière annuelle ci-jointe porte notamment sur le bilan de l'année 2019 et permet d'autoriser la demande de subvention pour cette année-là à hauteur de 320 957,08 €.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'annexe financière du dispositif LOIRE ;**
- **la recette et les dépenses correspondantes seront imputées au budget emploi-insertion (chapitre 74 pour la recette et chapitre 011 pour les dépenses) de l'exercice 2021 sous réserve de l'adoption du BP 2021.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU